938

Union Motocycliste Bitchoise
UMB 9, rue de l'Abbé Hardy 57230 BITCHE ☎03 87 96 04 19

REGLEMENT PARTICULIER

MOSELLE SUPERCROSS INDOOR D'AMNEVILLE

CHAMPIONNAT DE FRANCE - SX TOUR

Vendredi 28 & Samedi 29 octobre 2016
Galaxie - Amnéville

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

ARTICLE 1 / DEFINITION

La Société Amnéville Galaxie, organise, sous l'égide sportive de l'Union Motocycliste Bitchoise (ligue de Lorraine) affilié à la FFM sous le numéro C0147 - et sous réserve de l'approbation de l'autorité administrative, les vendredi 28 et samedi 29 octobre 2016, en nocturne, deux épreuves du Championnat de France de Supercross catégorie SX2, SX1 et des démonstrations de Freestyle Show (exhibitions de sauts acrobatiques par des pilotes choisis par l'organisateur).

Ces épreuves seront organisées conformément au Code sportif de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM), aux règles techniques motocross, au règlement du Championnat de France et au présent règlement particulier auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le fait de leur inscription.

ARTICLE 2 / CIRCUIT

Le circuit temporaire de la salle du Galaxie – Amnéville présente une piste d'une longueur de 350 mètres et d'une largeur minimum de 6 mètres (plan annexé).

ARTICLE 3 / CONCURRENTS ADMIS

Tout coureur en possession d'une licence NCA, Inter ou Inter Jeunes délivrée par la FFM et étant âgé au moins de **13 ans.**
Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'article 6.1 du Règlement Général Motocross.

L'organisateur pourra compléter le plateau de son épreuve avec des pilotes titulaires d'une licence délivrée par une autre FMN dans la limite de 6 pilotes maximum par classe, leurs inscriptions seront enregistrées par la FFM en consultation avec JLFO (promoteur du Championnat de France – SX Tour).Il devra alors inscrire son épreuve en Zone Euro, et les pilotes devront posséder une licence délivrée par leur FMN correspondante.

Union Motocycliste Bitchoise
UMB 9, rue de l'Abbé Hardy 57230 BITCHE ☎03 87 96 04 19

ARTICLE 4 / NOMBRE DE PILOTES

22 pilotes maximum participeront aux manches Championnat de France catégorie SX2 Junior,
20 pilotes maximum participeront aux manches Championnat de France catégorie SX1,

4 pilotes choisis par l'organisateur participeront au Concours de Sauts.

ARTICLE 5 / MACHINES AUTORISEES

Pourront disputer les épreuves de Supercross les machines de type Motocross, dans la limite des classes définies dans l'article 8.3 du règlement général Motocross.

ARTICLE 6 / ENGAGEMENTS

Les pilotes devront s'inscrire au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation, au Secrétariat Motocross de la FFM via engage-sport et versement d'un droit d'inscription.

F F M / Secrétariat Motocross / 74 avenue Parmentier / 75011 PARIS

L'attention des pilotes est attirée sur le fait qu'en cas d'absence non motivée à une épreuve de Championnat, ils seront pénalisés comme indiqué ci-après :
- Le chèque du droit d'engagement sera retenu
- La Commission Nationale de Motocross pourra prononcer leur exclusion de tous les Championnats pour l'année suivante.

En cas de non participation, tout pilote engagé devra en informer soit la FFM (**01 49 23 77 00**) ou le secrétariat du Galaxie le jour de l'épreuve.

ARTICLE 7 / DEROULEMENT

- Contrôle administratif et technique : vendredi 28 octobre 2016 de 8 h à 12 h
  Salle du Galaxie – Amnéville :

  Reconnaissance de la piste : Vendredi : de 10h. à 11h00
  Samedi : de 14h à 15h.

Essais fermés au public

- Essais vendredi 28 octobre 2016 de 11h à 18h :
- Essais SX2, SX1 et Freestyle

- Essais samedi 29 octobre 2016 de 15h à 18h.
  Essais SX2, SX1 et Freestyle

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
FFM 74 Av Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

Union Motocycliste Bitchoise
UMB 9, rue de l'Abbé Hardy 57230 BITCHE ☎03 87 96 04 19

- **Soirées des vendredi 28 et samedi 29 octobre 2016 :**

19 H 00	Ouverture des portes au public	
20 H 00	Show présentation des pilotes	
20 H 30	SX2/junior, 1ère ½ finale	7mn+1t
20 H 45	SX2/junior, 2ème ½ finale	7mn+1t
21 H 00	SX1 1ère ½ finale	7mn+1t
21 H 15	SX1 2ème ½ finale	7mn+1t
21 H 25	***Entracte 1***	***10mn***
21 H 35	Show FMX 1	10mn
21 H 50	SX2/junior repêchage	4mn+1t
22 H 00	SX1 repêchage	4mn+1t
22 H 10	Show FMX 2	10mn
22 H 20	Entracte 2	15mn
22 H 35	SX2/ junior Finale + podium	9mn+1t
22 H 55	Show FMX 3	15mn
23 H 15	SX1 Finale + podium	9mn+1t
00 H 30	Fin	

Réunions des Arbitres : vendredi de 12h à 12h30
samedi de 14h à 14h30

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
FFM
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

ARTICLE 8 / OFFICIELS FFM

Délégué : Monsieur Vincent Dussollier

Directeur de Course : Monsieur Joël Faivre

Arbitre : Monsieur Patrick Stadler

Commissaires de Piste : en nombre suffisants (15) (liste en cours d'élaboration)

Commissaire Technique : Joël Friquet

ARTICLE 9 / APPLICATION DU REGLEMENT

Conformément au règlement du Championnat de France Supercross, la manifestation est organisée sur le principe du contrôle des arbitres. Ils ont le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité.

TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS AVANT, PENDANT ET APRES LA COURSE.
Tous les points non prévus au présent règlement seront tranchés par les arbitres.

L'accès au bâtiment sera interdit aux pilotes, en dehors des essais et reconnaissance, dans le cadre des horaires prévus
Fermeture du site du Palais des Sports en dehors des horaires officiels.

Accés et Circulation :
Le paddock se tiendra à l'extérieur de l'enceinte de la Salle du Galaxie – Amnéville.

Union Motocycliste Bitchoise
LMB 9, rue de l'Abbé Hardy 57230 BITCHE ☎03 87 96 04 19

L'accès à la piste est strictement limité aux pilotes dans le cadre des horaires prévus.

Un espace en tribune sera réservé aux accompagnateurs et mécaniciens muni d'un bracelet (remis au contrôle administratif du pilote) dans le cadre des horaires d'ouverture du Palais des Sports et dans la limite des places autorisées par la sécurité.

ARTICLE 10 / LISTE DES PRIX

	SX1	SX2
1	2 500,00 €	850,00 €
2	2 000,00 €	700,00 €
3	1 500,00 €	550,00 €
4	1 000,00 €	400,00 €
5	800,00 €	300,00 €
6	700,00 €	200,00 €
7	600,00 €	150,00 €
8	500,00 €	150,00 €
9	450,00 €	150,00 €
10	400,00 €	150,00 €
11	350,00 €	150,00 €
12	300,00 €	150,00 €
13	300,00 €	150,00 €
14	300,00 €	150,00 €
15	150,00 €	
16	150,00 €	
17	150,00 €	
18	150,00 €	
TOTAL	12 300,00 €	4 200,00 €
SOIR		16 500,00 €
EPREUVE		33 000,00 €

ARTICLE 11/ SPECTATEURS

S'agissant d'une épreuve se déroulant en salle, la capacité du public est limitée à 3708 personnes par soirée.

Visa LMR Visa FFM

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00